



Frédéric PETIT  
Député des français établis à l'étranger  
Allemagne, Europe centrale et Balkans  
126 rue de l'Université - 75355 – Paris 07SP



**M. Stéphane Bonnet**  
Directeur du GIP Union Retraite  
42 Quai de la Rapée  
75 012 Paris

**Objet :** Certificats d'existence à l'étranger

Paris, le 30 juin 2020

Monsieur le Directeur,

Lors de notre entretien téléphonique du 29 juin, je vous ai fait part de plusieurs problèmes non résolus à ce jour touchant les résidents à l'étranger percevant une retraite française.

Concernant l'Allemagne, je m'étonne que les caisses françaises continuent à demander les certificats d'existence aux retraités alors qu'elles pourraient vérifier ces informations directement auprès de la CNAV (Caisse nationale d'assurance vieillesse). Comme vous le savez, l'échange automatisé de données entre la CNAV et les services de l'état civil allemand fonctionne depuis plusieurs années. Vous avez précisé que le processus de mutualisation des certificats de vie entre caisses se poursuivait. Celui-ci était annoncé à l'été 2020. Vous évoquez maintenant l'automne. Pourriez-vous préciser ces dates et donner ainsi de la visibilité aux usagers qui attendent ces mesures ?

A ce sujet, je souligne que nous avons été contactés par plusieurs retraités qui se voient toujours exiger des certificats d'existence par des caisses différentes et à plusieurs moments de l'année. Cette situation est d'autant plus ubuesque que l'allemand a été supprimé des langues du certificat de vie et que les administrations allemandes refusent naturellement de signer un formulaire non traduit. Je vous avais alerté dans mon courrier du 28 janvier à ce sujet. Dans votre réponse vous m'indiquiez que la traduction du formulaire en allemand et les échanges automatisés avec l'état civil allemand serait opérationnel à l'été. Je constate que ce n'est malheureusement toujours pas le cas.

Ces signaux pointent un retard manifeste dans le processus de mutualisation et d'échange automatique des données qui génère des situations qui ne sont pas acceptables pour les retraités inquiets pour le versement de leurs mensualités.

Concernant le site internet [www.info-retraite.fr](http://www.info-retraite.fr) géré par le GIP que vous dirigez, je suis inquiet de constater des dysfonctionnements. En effet, certains usagers ne parviennent pas à télétransmettre le scan de leur certificat d'existence pour des raisons entièrement liées à des problèmes techniques. Vous avez indiqué que, suite aux premiers tests liés au lancement du site au début de l'année 2020, les réglages nécessaires ont été effectués et que le site est aujourd'hui opérationnel. Je ne peux me satisfaire de cette réponse et vous informe que je serai particulièrement vigilant sur ce point au cours des prochains mois. Pour la majorité des pays, la mise en œuvre de l'envoi dématérialisé d'un seul certificat par an et pour toutes les caisses est une mesure essentielle, longtemps attendue et plusieurs fois retardée. Nous ne pouvons pas nous contenter d'un site qui fonctionnerait seulement dans la grande majorité des cas.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'accepter, Monsieur le Directeur, mes cordiales salutations,

Frédéric Petit

Copie :

M. Jean-Yves Le Drian, Ministre de l'Europe et des Affaires étrangères  
M. Jean-Baptiste Lemoyne, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Europe et des Affaires étrangères  
M. Franck von Lennep, Directeur de la sécurité sociale, ministère des Solidarités et de la Santé  
M. Renaud Villard, Directeur de la Caisse nationale d'assurance vieillesse